Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220208-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022_02_8**
Intitulé : **BP - SERVICE URBANISME - RENFORT POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**
Administration générale - Ressources humaines - Ressources humaines

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

Présents :
Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Dominique

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220208-DE

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER,M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le service urbanisme, et plus précisémment l'équipe d'instruction des autorisations d'urbanisme voit sa charge de travail fortement augmenter depuis 2019.
Les statistiques du service sont les suivantes :

1 Statistiques des dossiers déposés et traités depuis 2019 (année de référence)

Evolution nombre de dossiers depuis 2019 :

	2019	2020	2021
PC	**182**	**205**	**242**
PA	**11**	**21**	**27**
CU	608	594	585
PD	14	12	12
DP	**250**	**298**	**394**
E	**21**	**15**	**42**
AT	33	53	61
TOTAL	**1119**	**1198**	**1363**

Nous constatons une augmentation du nombre de dossiers de +14% par rapport à 2020, et +22% par rapport à 2019,

Evolution du nombre de dossiers pour 2 instructeurs en ne conservant que les dossiers effectivement traités par les 2 instructeurs (hors Cua) :

	2019	2020	2021
PC	**182**	**205**	**242**
PA	**11**	**21**	**27**
CU	77	100	67
PD	14	12	12
DP	**250**	**298**	**394**
E	**21**	**15**	**42**
AT	33	53	61
TOTAL	**588**	**704**	**845**

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220208-DE

Nous retrouvons une augmentation du nombre de dossiers pour 2 instructeurs de **+20%** par rapport à 2020, **+43%** par rapport à 2019

Dans les services instructeurs, on compte globalement une fourchette de 250 à 330 dossiers par instructeur et par an. Dans le cas du service intercommunal Yvetot Normandie, nous arrivons en 2021 à plus de **420 dossiers par instructeur par an** *(845/2=422,5)*.

Il est à noter également que l'instruction des dossiers se fait en parallèle d'un nombre croissant d'appels téléphoniques et de mails des usagers demandant des informations sur des dossiers déposés ou à venir.

2 Missions des agents du service urbanisme

A l'heure actuelle, le service est composé de :

- La responsable du service (avec gestion de la modification du PLUI en interne, gestion de la prise de compétence mobilité)
- deux instructeurs
- une assistante administrative

3 Demande d'un agent en renfort au service urbanisme

Les deux dernières années ont été marquées par une augmentation conséquente du nombre de dossiers. L'organisation du travail à flux tendu perdure depuis plusieurs mois, non sans conséquence sur les agents du service.

L'évolution du nombre de dossiers dans la configuration actuelle entraîne des difficultés au sein du service avec un risque d'erreur croissant (difficulté à tenir les délais, oublis, traitement du dossier moins efficace, travail dans l'urgence…). Cela impacte également l'information apportée aux usagers et aux mairies avec un délai de réponse plus long et un traitement des demandes moins efficient.

Les missions annexes à l'instruction telles que celles ci-dessous ne peuvent être réalisées en tout ou partie ni dans les meilleures conditions :

- l'optimisation du logiciel métier,
- la bonne gestion de la dématérialisation,
- le suivi statistique des dossiers,
- l'archivage et le classement,
- la gestion de l'outil de prise de rendez-vous en ligne,
- la communication du service vers la population,

De plus, la mise en place de la dématérialisation est un processus fastidieux (mais obligatoire) qui oblige pendant plusieurs mois à travailler en doublon en interne mais également avec les mairies et les services extérieurs.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220208-DE

Compte tenu des chiffres constatés sur l'activité 2021, il serait nécessaire d'avoir à minima 2,8 ETP dédiés à l'instruction pure, sans compter le travail administratif et le déploiement de projets, tels que la dématérialisation des procédures.

Ainsi, il est proposé de créer un poste temporaire d'instruction, sur une durée de 6 mois renouvelable une fois, dans l'attente d'évaluer à terme si cette augmentation d'activité se pérennise.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le tableau des effectifs de la collectivité,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Article 1er – de créer un poste temporaire sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Article 2 – de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 3 – de dire que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 du Budget Principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE